

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°5 du 27 janvier 2012

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°13

DÉCISION N° 0-33226-2011/DEF/EMM/STN
portant changement de position du transport de chalands de débarquement « Foudre ».

Du 23 décembre 2011

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « soutiens navals »*.

DÉCISION N° 0-33226-2011/DEF/EMM/STN portant changement de position du transport de chalands de débarquement « Foudre ».

Du 23 décembre 2011

NOR D E F B 1 1 5 2 3 2 9 S

Références :

Arrêté n° 52 du 7 mars 2001 (BOC, p. 2772 ; BOEM 570-0.1) modifié.
Instruction n° 0-62862-2007/DEF/EMM/STN du 16 octobre 2007 (n.i. BO).
Directive n° 0-16082-2010/DEF/EMM/PLANIF/-- du 31 mars 2010 (n.i. BO).
Lettre d'intention n° 14356/DEF/CM22 du 22 novembre 2011 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°5 du 27 janvier 2012, texte 13.

Le transport de chalands de débarquement *Foudre* est retiré définitivement du service actif le 22 décembre 2011.

La formation administrative « Foudre » est dissoute à cette même date.

Il sera cédé à la marine chilienne et sera rebaptisé « Sargento ALDEA ».

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le contre-amiral,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Louis-Michel GUILLAUME.